

CHIMIOThERAPIES EN URGENCE



Élodie PEGUET - Claude BERTRAND

9èmes rencontres du Collège des Pharmaciens Oncologues de Bretagne

14 avril 2011

1

I – CONTEXTE

II – REPONSES DES ETABLISSEMENTS BRETONS

III – INDICATIONS URGENTES

IV – L'URGENCE EN PRATIQUE : 2 exemples

V – DISCUSSION

2

I - CONTEXTE

Rappel :

Pour être autorisés à traiter les malades atteints de cancer, les établissements doivent répondre à un certain nombre de critères définis par l'INCA.

Quinze critères concernent l'agrément pour la pratique de la chimiothérapie.

Parmi ces critères :

Une procédure permettant de réaliser une chimiothérapie en urgence est formalisée par écrit.

3

II – REPONSES DES ETABLISSEMENTS BRETONS



RAPPEL : ENQUETE REALISEE EN JUIN 2010 : Cela ne représente sans doute plus la situation d'aujourd'hui.

Existence d'une procédure d'urgence formalisée par écrit :

- CHU de Rennes
- CH de Lorient
- CH de Vannes
- CH de Morlaix

-Pas de procédure d'urgence formalisée par écrit :

- CH de Saint-Brieuc
- Clinique Armoricaine de Saint-Brieuc
- CLCC de Rennes
- Clinique Océane de Vannes
- CH de Quimper
- CHU de Brest

Pas d'urgence en dehors des horaires d'ouverture :

- CH de Dinan

4

III – LES INDICATIONS URGENTES

▪ CH de Saint-Brieuc

Spécialités	Situations urgentes	Protocoles	Molécules
Oncologie	Tumeur germinale séminomateuse ou non séminomateuse	<ul style="list-style-type: none"> • EP • BEP • VeIP en rattrapage } En 1ère ligne	<ul style="list-style-type: none"> • Etoposide • Cisplatine • Bléomycine • Vinblastine • Ifosfamide
Pneumologie	Cancer à petite cellule avec compression médiastinale majeure	<ul style="list-style-type: none"> • EP • carbo-VP16 	<ul style="list-style-type: none"> • Etoposide • Cisplatine • Carboplatine
Hématologie	Lymphome de haut grade Burkitt LA si pas de place en CHU	<ul style="list-style-type: none"> • COP • CHOP 	<ul style="list-style-type: none"> • Vincristine • Cyclophosphamide • Aracytine • Idarubicine
Pédiatrie	Pas de chimiothérapie en urgence		

5

▪ CLCC de Rennes

Tumeur germinale associée à un tableau d'insuffisance respiratoire (prise en charge demandée en réa →CHU)

▪ CHU de Rennes

- Leucémie aiguë avec CIVD
- Lymphome avec syndrome compressif

▪ CH de Lorient

- Tumeur germinale
- Lymphome
- Cancer bronchique

6

IV – L'URGENCE EN PRATIQUE

Parmi les établissements dans lesquels une procédure permettant de réaliser une chimiothérapie en urgence est formalisée par écrit, 3 ont mis en place la reconstitution par le pharmacien d'astreinte :

- CH de Vannes
- CH de Lorient
- CHU de Rennes

Ci-après, deux exemples différents :

- CH de Lorient
- CH de Saint-Brieuc

7

CH de Lorient

Une procédure intitulée : « Prescription et préparation des médicaments anticancéreux : convention » est établie entre l'URCC et les services cliniques.

Elle distingue 2 cas :

A – DU LUNDI AU VENDREDI AUX HEURES
D'OUVERTURE

B – WEEK-END – JOURS FERIES ET HORS
HORAIRE D'OUVERTURE



- Médicaments
- Protocoles

8

Médicaments susceptibles d'être demandés :

- *cisplatine*
- *cyclophosphamide*
- *étoposide*
- *méthotrexate*
- *vincristine*

Exemple de protocoles urgents :

- *BEP*
- *COP*
- *CDDP / VP16*
- *Méthotrexate*

C'est le pharmacien d'astreinte qui se déplace et reconstitue le ou les médicaments. Le choix des modalités de reconstitution est laissé au pharmacien.

9

CH de Saint-Brieuc

Deux cas également :

- celle qui se produit **pendant les heures d'ouverture** de l'URCC : charte entre l'URCC et les services
Ouverture de 8h00 à 15h50, l'heure limite pour donner un OK étant 15h00.
En pratique, si urgence : on reconstitue jusqu'à 16h00.
- si urgence **en dehors de ces horaires d'ouverture** : pas de procédure formalisée par écrit.

C'est le pharmacien d'astreinte qui se déplace, dispense les médicaments et ce sont les IDEs qui reconstituent dans le service.

Pas de système clos.

10

Les cas déjà arrivés (St-Brieuc) :

- COP (x2)
- FEC (x1)
- 5FU en diffuseur à refaire
- Méthotrexate pour les GEU

11

IV – DISCUSSION

- Faire écrire par vos médecins les réelles situations d'urgence (notion de mise en jeu du pronostic vital)
- Urgence = 24h/24h sinon ce n'est pas une urgence
- Ecrire à votre direction pour mettre en place cette procédure si des situations d'urgence sont définies par les prescripteurs
- Présence d'un kit de reconstitution + médicaments dans une armoire d'urgence ?

12